

<b>Première Bac Pro</b>	<b>Histoire : Séquence IV De l'État français à la IV<sup>ème</sup> République</b>	<b>Fiche Prof</b>
-------------------------	---	-------------------

<http://lhgcostebelle.canalblog.com/>

**Séance 2** : De l'État français à la IV<sup>ème</sup> République METTRE SYNTHÈSE DELAGRAVE P 218

Objectifs : - Être capable d'expliquer ce qu'a été la Collaboration et la Résistance.

- Acquérir les notions de *Révolution nationale*, de *Collaboration*, de *propagande* et de *Résistance*.

- Analyser la mise en place de la nouvelle république en 1945.

Accroche : Affiche de Vichy et de la Résistance. (Voir blog).

1) Que représente la première affiche ?

➤ Un soldat Français portant l'uniforme allemand, armé d'un bouclier, d'un casque et d'une lance.

2) Quel est le but de cette affiche ?

➤ Encourager les Français à s'engager du côté des Allemands pour aller combattre les Soviétiques.

3) Que représente la deuxième affiche ?

➤ Deux hommes : l'un armé d'un fusil et un casque, l'autre portant un outil, prêts à partir.

➤ Symbole la Croix de Lorraine + paroles de la Marseillaise.

4) Quel est le but de cette affiche ?

➤ Encourager les Français à résister par tous les moyens à l'ennemi (l'Allemagne).

Problématique :

- Quelle a été la politique de Pétain vis-à-vis des Allemands ?

- Quel rôle a eu la Résistance dans la libération du pays ?

## I – Le régime de Vichy :

### A - Le régime de Vichy et la Révolution nationale :

- Document 1 : L'année 1940.

10 mai : début de l'offensive allemande à l'Ouest.  
 13 mai : l'armée allemande franchit la Meuse à Sedan.  
 15 mai : début de l'exode des civils.  
 18 mai : Pétain est nommé vice-président du Conseil dans le gouvernement Reynaud.  
 25 mai : l'exode des civils fuyant les combats et les bombardements s'amplifie.  
 5 juin : De Gaulle est nommé sous-secrétaire d'État à la guerre dans le gouvernement Reynaud.  
 10 juin : le gouvernement quitte Paris pour Bordeaux.  
 16 juin : démission de R Reynaud. Pétain président du Conseil.  
 17 juin : Pétain appelle les Français à cesser les combats et demande l'armistice.  
 18 juin : appel du général de Gaulle à continuer la lutte.  
 22 juin : signature de l'armistice à Rethondes. (dépt de l'Oise près de Compiègne)  
 30 octobre : entrevue d'Hitler et Pétain à Montoire-sur-le Loir

1) Pourquoi peut-on dire que la campagne de France a été une débâcle ? (durée, conséquences pour la population et le gouvernement...).

➤ Brièveté de la bataille : moins de 40 jours.

➤ Exode de la population civile, arrêt des combats pour l'armée française.

➤ Départ du gouvernement pour Bordeaux, puis à Vichy.

- Document 2 : La France après l'armistice. (Voir Blog)

2) Où se trouve la zone occupée par les Allemands ?

➤ partie nord et façade atlantique et orientale.

3) Où se trouve la zone libre ? Au sud.

- 3) Par quoi ces deux zones sont-elles séparées ?  
➤ Une ligne de démarcation.

- Document 3 : La propagande de Vichy. (Voir blog)

- 5) Quels sont les thèmes principaux de la politique de Pétain ?
- culte du Maréchal
  - défense du monde paysan
  - Mise en valeur de la défense de la patrie, du travail manuel, de la famille.
  - Devise républicaine supprimée.

## B – La Collaboration :

- Document 4 : Loi du 3 octobre 1940 sur le statut des Juifs.

«Nous, Maréchal de France, chef de l'État français, le conseil des ministres entendu. Décrétons :

Article premier : Est regardé comme juif, pour l'application de la présente loi, toute personne issue de trois grands-parents de race juive ou de deux grands-parents de la même race, si son conjoint lui-même est juif.

Article 2 : L'accès et l'exercice des fonctions publiques sont interdits aux Juifs.

Article 4 : L'accès et l'exercice des professions libérales, des professions libres, des fonctions dévolues aux officiers ministériels et à tous auxiliaires de justice sont permis aux Juifs, à moins que des règlements d'administration publique n'aient fixé pour eux une proportion déterminée.

Article 5 : Les Juifs ne pourront, sans condition ni réserve, exercer l'une quelconque des professions suivantes : directeurs, gérants, rédacteurs de journaux, administrateurs, gérants de salle de théâtre ou de cinématographie, de toutes entreprises se rapportant à la radiodiffusion.

Article 7 : fixe les conditions dans lesquelles les fonctionnaires juifs cesseront d'exercer leurs fonctions dans les deux mois.

Fait à Vichy, le 3 octobre 1940, Philippe Pétain»

- 6) À quelles discriminations sont soumis les Juifs en France dès octobre 1940 ? À quels principes républicains la loi sur le statut des Juifs s'oppose-t-elle ?
- Ils ne peuvent exercer librement leur métier, en particulier dans l'administration, de la justice, de l'enseignement et de l'édition.
  - Elle loi antisémite s'oppose aux principes de la liberté et de l'égalité entre les individus.

## II – La Résistance :

- Document 5 : Les formes de la résistance. (Voir blog).

- 7) De quelles formes de résistance témoignent ces deux documents ? En connaissez-vous d'autres ?
- Résistance armée : sabotage de voies ferrées.
  - Résistance par la diffusion de journaux et de tracts clandestins.
  - Radio clandestine (depuis Londres).

- Document 6 : L'unification de la Résistance.

«À partir de l'automne 1941, le général de Gaulle tente d'unifier ces forces dispersées afin de raffermir sa légitimité intérieure et extérieure, non sans rencontrer de fortes oppositions. Le 27 mai 1943, l'ancien préfet Jean Moulin, mandaté par de Gaulle, fonde le "Conseil national de la Résistance". Le CNR réunit des représentants des grands mouvements de résistance, ceux des deux principaux partis politiques actifs dans la lutte clandestine (communistes et socialistes), des syndicalistes (CGT et CFTC), ainsi que des personnalités du centre et de la droite, appartenant aux anciens partis de la III<sup>ème</sup> République. L'objectif premier du général de Gaulle et de la Résistance est de mettre sur pied une armée afin de participer le moment venu à la libération du pays. L'aspect militaire de la Résistance est toutefois moindre que son rôle politique.

Grâce à l'unification, elle s'est peu à peu constituée en un véritable État, dépositaire d'une légitimité nationale et internationale forgée dans la lutte contre le nazisme. En 1944, elle dispose d'un pouvoir exécutif (le Comité français de libération nationale, puis Gouvernement provisoire de la République française) et d'une instance législative (l'Assemblée consultative d'Alger).

Dans l'esprit du général de Gaulle, ces institutions provisoires s'inscrivaient "naturellement" dans la continuité républicaine. Elles devaient d'abord faire face à de nombreuses tâches : aider à la libération du territoire, rétablir l'ordre républicain contre Vichy, épurer les traîtres et les collaborateurs, autant que possible dans le respect du droit, et enfin éviter un gouvernement d'occupation allié. »

H. Rousso, *Les Années noires, vivre sous l'Occupation*, Gallimard, 1992.

- 8) Qui est Jean Moulin ? Quelle mission reçoit-il du Général de Gaulle ? Quelle est la composition du CNR ? Quel est son objectif, selon de Gaulle ?
- Préfet de Chartres en 1940, il rejoint de Gaulle à Londres.
  - Unifier la résistance intérieure.
  - Éventail politique large, des communistes aux Gaullistes, en passant par les syndicats.
  - Outre l'aspect militaire, il s'agit également de fonder un État indépendant des Alliés et épuré.

### III – Le rétablissement de la démocratie :

- Document 7 : Le vote des femmes



Les Françaises, qui ont obtenu le droit de vote en avril 1944, participent pour la première fois aux élections municipales d'avril 1945 et aux élections législatives du 21 octobre.

#### Résultats du scrutin du 21 octobre 1945

<b>Élections législatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PCF (communistes) : 159 sièges obtenus à l'Assemblée</li> <li>• SFIO (socialistes) : 146 sièges</li> <li>• Rassemblement des Gauches républicaines : 71 sièges</li> <li>• MRP (démocrates chrétiens) : 150 sièges</li> <li>• Indépendants et droite modérée : 53 sièges</li> </ul>
-------------------------------	---

<b>Référendum</b>	<p>« Voulez-vous que l'Assemblée élue à ce jour soit constituante ? »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Oui : 96,37 % des voix</li> <li>- Non : 3.63 % des voix</li> </ul>
-------------------	---

- 9) Qui participe au scrutin du 21 octobre 1945 ? Pourquoi y a-t-il deux urnes dans le bureau de vote ce jour-là ?
- Le 21 octobre 1945, les hommes mais aussi les femmes, qui ont obtenu le droit de vote en avril 1944, participent au scrutin. Le suffrage est donc définitivement universel en France.
  - Il y a deux urnes car les citoyens doivent procéder à deux votes. D'une part, ils doivent élire de nouveaux députés pour siéger à l'Assemblée nationale et participer à l'élaboration des lois : ce sont les élections législatives. D'autre part, ils doivent répondre, par oui ou par non, à la question posée sur la nature de cette nouvelle assemblée : c'est un référendum.
- 10) Quelle est la conséquence de la victoire du « oui » ?
- La victoire du « oui », au référendum du 21 octobre 1945, fait que la nouvelle assemblée élue par les citoyens français est chargée d'une mission importante, celle de rédiger une nouvelle constitution pour la France. Elle est alors appelée « Assemblée nationale constituante ».
  - Un nouveau régime, une nouvelle forme de gouvernement va donc naître : la IV<sup>e</sup> République.

- Document 8 : Une nouvelle république, de nouveaux droits

*[Le peuple français] réaffirme solennellement les droits et libertés de l'homme et du citoyen consacrés dans la Déclaration des droits de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République. Il proclame, en outre [...] :*

- La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme.
- Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. [...]
- Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix.
- Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent.
- [La Nation] garantit à tous, notamment à l'enfant, à la mère et aux vieux travailleurs, la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. [...]
- La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public, gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État.

Extraits du *Préambule de la Constitution de la IV<sup>e</sup> République*, 27 octobre 1946.

11) Quels droits sont accordés aux travailleurs ? Quels sont les nouveaux droits sociaux institués par ce texte ?

- La Constitution de 1946 affirme que tous les travailleurs ont le droit d'obtenir un emploi et peuvent défendre leurs droits grâce aux syndicats. Ils ont le droit d'organiser une grève pour faire entendre leur cause.

**Commentaire :** La proclamation de ces droits apparaît nécessaire après la parenthèse du régime de Vichy durant laquelle les syndicats ont été dissous et les grèves interdites par la Charte du Travail de 1941. Le droit à la santé et à la sécurité matérielle ainsi que le droit à l'instruction sont de nouveaux droits sociaux institués par ce préambule.

**Commentaire :** Ces nouveaux droits, contenus dans le programme du CNR, répondent à la doctrine de l'**État-providence** ou *Welfare State*, qui s'impose dans la plupart des démocraties occidentales après la guerre. Selon cette doctrine, l'État doit prendre en charge l'individu « du berceau à la tombe », en matière de santé, mais aussi d'éducation, de logement et de loisirs.

Au Royaume-Uni, un programme social est mis en place suivant le plan Beveridge, basé sur le droit de chacun à la sécurité et à l'égalité. En France, la création de la Sécurité sociale en 1945 y fait écho. Elle vise à assurer à tous les salariés puis à l'ensemble de la population la santé et la sécurité matérielle, en apportant une aide face aux risques de la vie (maladie, invalidité, vieillesse, accident de travail, décès) et face aux charges de famille (allocations familiales et de maternité).

### *Mise en relation des documents :*

Après la défaite militaire rapide de la France face à l'Allemagne (mai-juin 1940), l'armistice est signé à Rethondes le 22 juin 1940. La France est alors divisée territorialement.

La France est coupée par une ligne de démarcation. Au nord, c'est la zone occupée, au sud, la zone libre. Le gouvernement du Maréchal Pétain s'installe à Vichy. Les troupes allemandes occupent la plus grande partie de la France. Pétain reçoit les pleins pouvoirs, la République est supprimée et remplacée par l'État français. Le gouvernement entreprend une Révolution nationale. Par sa propagande, sa législation et son soutien à l'Allemagne nazie, l'État français participe à la mise en œuvre du génocide des juifs d'Europe (rafle du Vel' d'Hiv' les 16 et 17 juillet 1942). Il envoie des travailleurs français en Allemagne (Service du Travail Obligatoire : STO).

Le 18 juin 1940, depuis Londres le général De Gaulle lance un appel qui refuse l'armistice. Autour de lui, les Forces françaises libres (FFL) s'organisent. À l'intérieur, des réseaux de résistance se constituent. Ils agissent dans l'ombre contre l'occupant et le régime de Vichy qui les qualifie de « terroristes » (sabotages, distribution de tracts, envoi d'informations à Londres). En 1943, le Conseil National de la Résistance (CNR) sous l'autorité de Jean Moulin est chargé d'unifier les mouvements de résistance. Tandis que les Alliés débarquent en Normandie, la Résistance lance l'insurrection nationale. Des départements sont libérés et Paris se soulève en août 1944. Charles de Gaulle institue en 1944, un Gouvernement Provisoire de la République Française (GPRF) qui remplace le gouvernement de Vichy. En participant aux ultimes combats, la France retrouve sa place et son honneur.

En 1944, les membres du CNR proposent dans leur charte un nouveau modèle de démocratie qui inspire les grandes réformes de l'après-guerre. Il revient à l'État d'intervenir pour organiser la reconstruction économique (nationalisations, planification) et pour garantir à tous les Français une protection sociale (création de la Sécurité sociale). Autant de propositions qui nourrissent le travail de ceux qui élaborent la IV<sup>e</sup> République.

En octobre 1946, la Constitution de la IV<sup>e</sup> République est approuvée par référendum ; son préambule proclame de nouveaux droits fondamentaux.

**Collaboration** : coopération d'État avec l'Allemagne dans les domaines politique, économique et militaire.

**Antisémitisme** : doctrine qui considère les Juifs comme une race inférieure et les rend responsables de tous les maux d'une société.

**Révolution nationale** : c'est la politique par laquelle le gouvernement de Vichy entend réorganiser la société selon un ordre nouveau.

**Épuration** : processus visant à punir les personnes ayant collaboré avec l'occupant allemand et le gouvernement de Vichy. Une première épuration « spontanée » (10 000 exécutions sommaires) est suivie d'une épuration légale, conduite par des tribunaux spéciaux.

**République** : régime politique dans lequel le peuple est souverain (contrairement à une monarchie ou un empire). La France a connu plusieurs républiques depuis la Révolution : I<sup>ère</sup> République (1792-1799), II<sup>ème</sup> République (1848-1852), III<sup>e</sup> République (1870-1910), IV<sup>e</sup> République (1946-1958), V<sup>e</sup> République (depuis 1958).

**Planification** : programmation par l'État des objectifs de production.

**Sécurité sociale** : organisme financé par les cotisations des salariés et des employeurs. Il rembourse les dépenses de santé et verse les pensions de retraite.

**Référendum** : vote des citoyens qui doivent répondre par oui ou par non à une question posée par le gouvernement.

Documentaire : « Les Jours Heureux » de Gille Perret (voir blog)

**Séance suivante** : TD sur la rafle du Vel d'hiv / Jean Moulin (voir livre)

